

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 817 25 mars 2015

SOMMAIRE

Alexandria Invest S.à r.l 39196	Maxis Midco S.à r.l	39173
Allegion Luxembourg Holding and Financ-	McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à	
ing S.à r.l39178		
Dune Investment S.A39180	MCT Berlin Vier S.A	39175
GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l.	MCT Berlin Zwei S.A	39177
39193		39175
Hogemat S.C		39172
I-Con S.A 39170	Melusine Aviation S.à r.l	
Julienne Holdings S.à r.l39170	Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s.	
KKH Property Investors S.à r.l 39170		39177
L'Atelier 2 39170	Melus SPF S.A	39176
Lavfin S.A 39171	Meng Drogerie +	39176
Les Portes du Terroir S.A39171	Micro International S.A	39176
LF Hotels Acquisition II S.à r.l 39171	Monkwood Luxco S.à r.l	3917 4
Links Bidco S.à r.l 39170	Origante Investments S.A., SPF	39185
LP Immo S.A		
Lubelux S.A		
LU GE IX S.à.r.l39174	Rota Do Sol Sàrl	39216
Luxadeck S.A39172	SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l	39214
Luxatel SA 39172		
Lux Investments Company S.A 39172	StarObject S.A	39178
Lux Management Holding SA39174	TPG Specialty Lending Europe I, S.à.r.l.	
Macro International S.A 39177		39185
Makaira Private S.A. SPF39174		39214
Mandem Management39177		39184
Mareuil S.à r.l	V.T.F. 4 Shipping Company S.A	39184
Mariucci Frères S.à r.l 39173	Waldemar KRONAUER Handel & Logistik	
Matrix Technologie S.A 39176	AG	39181



Julienne Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028506/10.

(150032622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

L'Atelier 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015028530/10.

(150032647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

KKH Property Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.529.250,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.382.

Les comptes annuels pour la période du 23 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028522/11.

(150033039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

I-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015028470/11.

(150032769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

RECTIFICATIF

Le bilan consolidé rectifié au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt du bilan consolidé au 31 décembre 2013 déposé le 18/07/2014 sous le n° L140125769) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015028533/12.

(150032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.



Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration du 16 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015027671/11.

(150031641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

LF Hotels Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.852.400,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.239.

Les comptes annuels de la Société au 28 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015028551/13.

(150032455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Les Portes du Terroir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015028550/14.

(150033253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mareuil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 158.582.

EXTRAIT

A la suite de la résolution prise le 16 février 2015 par l'associé unique de la Société, Monsieur Rémi CHEVALIER, demeurant professionnellement au 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg est nommé gérant unique de la Société remplaçant ainsi avec effet immédiat, l'ancien gérant de la Société, Monsieur Franck WILLAIME.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027712/15.

(150031334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Luxatel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.865.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027709/10.

(150031264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Luxadeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015027708/11.

(150032223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.611.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 16 février 2015

Le Conseil d'Administration a nommé Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée, Expert-Comptable, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848 comme dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Lux Investments Company S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire / Expert-Comptable

Référence de publication: 2015027706/16.

(150031196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Mélarème Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants tenue en date du 30 janvier 2015

M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Virginie GUILLAUME, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mélarème Investissements S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015027711/17.

(150031970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Mariucci Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027733/9.

(150031271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

LP Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 167.049.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027695/10.

(150032303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Maxis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.665.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 3 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec avec effet du 31 janvier 2015

De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B Fresez, L-1724 Luxembourg comme Gérant classe A de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxis Midco Sàrl

Référence de publication: 2015027713/14.

(150031777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.074.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'actionnaire unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 février 2015.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

McGraw-Hill House

Shoppenhangers Road

SL62QL Maidenhead Berkshire

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2015027715/21.

(150031629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Lux Management Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 107.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027707/10.

(150032296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

LU GE IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 193.382.

En date du 16 janvier 2015, Catherine Delsemme, gérant B de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Catherine Delsemme

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015027697/13.

(150031612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 436.391.082,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Suite aux résolutions en date du 12 février 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Démission de Monsieur WELMAN Frank de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet immédiat.
- 2. Nomination de Monsieur SCHOL Robert Jan, né le 1 ^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol

Gérant

Référence de publication: 2015027723/15.

(150032064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Makaira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.239.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour: MAKAIRA PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015027728/16.

(150031129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Melusine Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.071.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027717/10.

(150032344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 106.578.

_

Le Conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire la société anonyme anonyme RADICES FIDUCIAM S.A. établie et ayant son siège social L-1331 Luxembourg, 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS B13 9691)

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027701/12.

(150031542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.529.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 6. Februar 2015, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12 Februar 2015.

Me C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015027738/14.

(150031675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Media Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 40.016.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 06 février 2015

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme Cornelia METTLEN, Président du Conseil d'Administration et ce pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la société.

Deuxième résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIA TRAVEL S.A.

Référence de publication: 2015027741/18.

(150031490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 105.704.

Les statuts coordonnés au 29 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027736/9.

(150031266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Meng Drogerie +, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 184.230.

Die Angeglichene Satzung der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015027720/11.

(150032216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 février 2015

En date du 11 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2015.

Certifié sincère et conforme

MELUS SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015027749/16.

(150031176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Micro International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.847.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 février 2015 à 17.00 heures

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le conseil d'administration décide de nommer aux fonctions de dépositaire agrée, la société anonyme Finsev S.A. (RCS Luxembourg B 103749) avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

[Omissis]

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2015027751/18.

(150031574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.054.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027718/10.

(150032343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Mandem Management, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.628.

A dater du 16 février 2015, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

MANDEM MANAGEMENT SA - RCSL n°B 154628

Ayant son siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 STRASSEN

Strassen, le 16 février 2015.

Ariane VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-comptable OEC

Référence de publication: 2015027730/12.

(150031360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

MCT Berlin Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.385.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 6. Februar 2015, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12 Februar 2015.

Me C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015027739/14.

(150031678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 février 2015 à 16.30 heures

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le conseil d'administration décide de nommer aux fonctions de dépositaire agrée, la société anonyme Finsev S.A.(RCS Luxembourg B 103749) avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

[omissis]

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2015027726/18.

(150031564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



StarObject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 78.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028015/9.

(150032218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 167.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028162/10.

(150033022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 104.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Properties S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five Euros (EUR 29,675) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 January 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Langenfeld S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.538 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 February 2005, number 162, page 7735, and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary, on 31 December 2014 in the process of being published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 31 March of each year and with the first time as of 31 March 2015 and consequential amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as follows:

- " Art. 10. The Company's financial year runs from April 1 st of each year to March 31 st.
- **Art. 11.** Each year, as of March 31 st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.



Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SN Properties S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze euros (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 janvier 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Langenfeld S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (12.600 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.538 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 février 2005, numéro 162, page 7735, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2014 en vertu d'un acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. L'Associé Unique détient l'ensemble des cent vingt-six (126) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.
 - 2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 31 mars de chaque année et pour la première fois le 31 mars 2015 avec modification corrélative des articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

- « Art. 10. L'année sociale commence le 1 er avril de chaque année et se termine le 31 mars.
- **Art. 11.** Chaque année, au 31 mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la durée de l'année sociale 2014 et de modifier les articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015026895/110.

(150030709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Dune Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.165.

L'an deux mille quatorze.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme «Dune Investment S.A.», ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.165, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 16 janvier 2002 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1586 du 28 juillet 2007 (la «Société»).

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse profession-nelle à Esch/Alzette,

qui désigne comme secrétaire Maxime GROSJEAN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maxime GROSJEAN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et modification corrélative de l'article 5 alinéas 1 et 3 et de l'article 9 alinéa 1 des statuts de la Société.
- 2. Constatation de la démission de Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 3. Nomination de AP & Associés, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B172.348, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
 - 4. Décharge à donner à la société SG AUDIT S.à r.l. pour ses précédentes fonctions de domiciliataire de la Société.



II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et de modifier corrélativement l'article 5 alinéas 1 et 3 et l'article 9 alinéa 1 des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1. «Le siège social est établi à Strassen.»

Art. 5. alinéa 3. «Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Strassen par simple décision du conseil d'administration.»

Art. 9. alinéa 1. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, à Strassen, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin».

Deuxième résolution

L'Assemblée constate la démission de M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer AP & Associés, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B172.348, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à la société SG Audit S.à r.l. pour ses précédentes fonctions de domiciliataire de la Société, et plus particulièrement, de la décharger de toute responsabilité civile ou pénale, de quelque nature que ce soit pour toutes les prestations fournies dans le cadre du contrat de domiciliation conclu avec la Société, pour une période allant de sa date de prise d'effet à sa date de résiliation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Grosjean, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027397/77.

(150031754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.583.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028106/9.

(150031507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Hogemat S.C., Société Civile.

Siège social: L-6195 Imbringen, 9A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg E 5.562.

STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden:

- 1) Herr Marc ELSEN, geboren am 17/01/1981 in Luxemburg, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 9a, route de Luxembourg
- 2) Frau Antoinette HOUWEN, geboren am 09/12/1982 in Luxemburg, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg

wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf von Maschinen und Werkzeugen aller Art sowie der Verkauf von Lebensmitteln. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung derselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen HOGEMAT S.C., zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in L-6195 Imbringen, 9a, route de Luxembourg und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf 15 Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft können durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

- **Art. 4.** Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von 1.000,00 € (i.W. eintausend Euro) umfasst folgende Einlagen:
- A) Von Seiten des Herrn Marc ELSEN, vorbenannt:
- a. Bareinlage, 510,00 € (i.W. fünfhundertundzehn Euro)
- B) Von Seiten der Frau Antoinette HOUWEN, vorbenannt:
- a. Bareinlage, 490,00 € (i.W. vierhundertundneunzig Euro)
- **Art. 5.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge 1.000,00 € das in 100 Anteile von je 10,00 Euro aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) an Herr Marc ELSEN, v	orgenannt, einundfünfzig Anteile	51
2) an Frau Antoinette HOU	JWEN, vorbenannt, neunundvierzig Anteile	49
Zusammen: hundert Anteil	e	100

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafters, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.



Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

- **Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endigt am einunddreißigsten Dezember 2015.
- Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.
- **Art. 10.** Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.
- Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitälen dieser Gewinnaufteilung werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten und in ein Spezialregister eingetragen. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.
- **Art. 12.** Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.
- **Art. 13.** Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

- **Art. 14.** Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.
- **Art. 15.** In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigem der Gesellschaft sind sie haftbar gemäß von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und rechte der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in der Gesellschaft mitzuarbeiten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

- **Art. 17.** Die Gesellschaftsführung besteht aus 2 Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:
 - 1) Herr Marc ELSEN, vorbenannt;
 - 2) Frau Antoinette HOUWEN, vorbenannt;

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von 30.000,00 Euro (dreißigtausend Euro). Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein, dazu gehörende Dokumente werden beigebogen. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.



- Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.
- **Art. 21.** Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.
- **Art. 22.** Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in ein Spezialregister eingetragen.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder gemäß Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner 6 Monate im Voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

- Art. 25. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.
- **Art. 26.** Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im Übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.
- Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.
 - **Art. 28.** Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft. Ausgefertigt in so viel Exemplaren wie Parteien,

Imbringen, den 1. 2. 2015.

Marc ELSEN / Antoinette HOUWEN.

Référence de publication: 2015027562/135.

(150031258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

V.T.F. 4 Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 102.282.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'Administrateur de votre société et ceci avec effet au 31 août 2014.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Marie VAUTHIER.

Référence de publication: 2015028076/10.

(150031582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028082/11.

(150031972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Origante Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.436.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration du 16 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015027823/11.

(150031652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

TPG Specialty Lending Europe I, S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 194.546.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February,

before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

TPG Specialty Lending Europe I, L.P., a limited liability partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Maples Fiduciary Services (Delaware) Inc., Suite 402, 4001 Kennett Pike, Wilmington, Delaware 19807 and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 5628069, acting through its general partner TPG Speciality Lending Europe GenPar I, L.P., whose registered office is at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 13 January 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "TPG Specialty Lending Europe I, S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Specialty Lending Europe I, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, origination, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements with any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its activities.



The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks and generally undertake any such activity, act as agent or other capacity or take any other role, as may be in relation with, or be connected to its object or in furtherance thereof.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only



be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions



concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Specialty Lending Europe I, L.P. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15 th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux février,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

TPG Specialty Lending Europe I, L.P., une limited liability partnership constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social chez Maples Fiduciary Services (Delaware) Inc., Suite 402, 4001 Kennett Pike, Wilmington, Delaware 19807, et étant immatriculée auprès du Secrétaire du l'Etat du Delaware sous le numéro 5628069, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant TPG Speciality Lending Europe GenPar I, L.P., ayant son siège social chez Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «TPG Specialty Lending Europe I, S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Specialty Lending Europe I, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, la création, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange, la création, ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, prêts, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, sous n'importe quelle forme, avancer des fonds ou accorder des crédits sous n'importe quels termes y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent avec tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer des swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et transactions similaires et sans préjudice de ce qui précède, utiliser toutes techniques et instruments relatifs à son activité.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque et en général entreprendre toute activité, agir en tant qu'agent ou autre capacité ou tenir tout autre rôle, en relation avec ou connecté à son objet et à la réalisation de ce dernier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.



Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.



Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
 - Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.



Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TPG Specialty Lending Europe I, L.P. (l'»Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.350,-.

Décision extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à Sào Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, née le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015. En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015027044/433.

(150031053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 189.101.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179 627, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189101, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 24 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 October 2014 under number 2661. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 19 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2014 under number 2928.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) in order to raise it from its current amount of twenty-four thousand pounds sterling (GBP 24,000) up to thirty-six thousand pounds sterling (GBP 36,000) through the issue of twelve thousand (12,000) shares, each share having a par value of one pound sterling (GBP 1) (each a "New Share" and together the "New Shares").

Subscription - Payment

All the New Shares are subscribed and fully paid up by GL Europe RE1 Holdings S.à r.l. aforementioned, here represented as aforementioned, through a contribution in kind consisting of all shares held by GL Europe RE1 Holdings S.à r.l. in the following companies (together, the "Contributed Shares"):

- twelve thousand (12,000) shares of GL Europe Sheffield 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B189546, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, representing the entire share capital of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), having a total value of four million five hundred thirty-five thousand two hundred pounds sterling (GBP 4,535,200);
- twelve thousand (12,000) shares of GL Europe Newarke S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B192079, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, representing the entire share capital of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), having a total value of two million eight hundred ninety-four thousand six hundred twenty pounds sterling (GBP 2,894,620); and
- twelve thousand (12,000) shares of GL Europe Brookland S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B189549, representing the entire share capital of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), having a total value of three million one hundred eighty-six thousand four hundred eighty pounds sterling (GBP 3,186,480).

The total value of the Contributed Shares of ten million six hundred sixteen thousand three hundred pounds sterling (GBP 10,616,300) will be allocated as follows: twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) will be allocated to the share capital and ten million six hundred four thousand three hundred (GBP 10,604,300) will be allocated to the capital contribution account (account 115 of the Luxembourg standard account plan).

The value of the said contribution has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate dated 17 December 2014 which shows that the value of the Shares is at least equal to ten million six hundred sixteen thousand three hundred pounds sterling (GBP 10,616,300).

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.



Second resolution

Following the resolutions here above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" Art. 5.1. The Company's share capital is set at thirty-six thousand pounds sterling (GBP 36,000) represented by thirty-six thousand (36,000) shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 8,000,-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.627, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de GL Europe RE 1 Bondco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189101, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2661 en date du 1 er octobre 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 août 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2928, en date du 14 octobre 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille livres sterling (GBP 24.000) à trente-six mille livres sterling (GBP 36.000) par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (chacune une «Nouvelle Part» et ensemble les «Nouvelles Parts»).

Souscription - Payement

Toutes les Nouvelles Parts ont été souscrites et intégralement payées par GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., susnommée, représentée comme il est dit, par un apport en nature constitué de toutes les parts sociales dans les sociétés suivantes (ensemble, l'«Apport»):

- douze mille (12.000) parts sociales de GL Europe Sheffield 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189546, représentant la totalité du capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) ayant une valeur totale de quatre millions cinq cent trente-cinq mille deux cents livres sterling (GBP 4.535.200);
- douze mille (12.000) parts sociales de GL Europe Newarke S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192079, représentant la totalité du capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) ayant une valeur totale de deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt livres sterling (GBP 2.894.620);



- douze mille (12.000) parts sociales de GL Europe Brookland S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189549, représentant la totalité du capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) ayant une valeur totale de trois millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt livres sterling (GBP 3.186.480).

Le montant total de l'Apport de dix millions six cent seize mille trois cents livres sterling (GBP 10.616.300) sera alloué de la manière suivante: douze mille livres sterling (GBP 12.000) seront allouées au capital social et dix millions six cent quatre mille trois cent livres sterling (GBP 10.604.300) seront allouées au compte de contribution de capital (compte 115 du Plan comptable standard luxembourgeois).

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par un certificat d'évaluation daté du 17 décembre 2014 qui montre que la valeur des Parts sociales est d'au moins dix millions six cent seize mille trois cents livres sterling (GBP 10.616.300).

Le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de trente-six mille livres sterling (GBP 36.000) représentés par trente-six mille (36.000) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1) chacune».

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 8.000,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63690. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015027525/145.

(150031352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Petercam Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.339.

Extrait rectificatif des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 3 février 2015 qui remplace le dépôt L150029305

En date du 3 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de désigner avec effet au 1 ^{er} février 2015 comme dépositaire immobilisation au sens de la loi «immobilisation» du 28 juillet 2014:

Petercam (Luxembourg) SA

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg

RCSL B22418

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Petercam Capital

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015027841/18.

(150031822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.



Alexandria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.587.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of December,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

Alexandria Holding Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 115778 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 December 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Alexandria Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 187.587, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 May 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2084 of 7 August 2014.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

- 1. Cancellation of the nominal value of the shares;
- 2. Conversion with effect as of 23 December 2014, of the share capital of the Company from Swedish krona (SEK) into Euros (EUR) according to the 0.1053 SEK/EUR exchange rate applicable on 22 December 2014;
- 3. Conversion of the existing eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares without nominal value into twelve thousand one hundred ten (12,110) shares, without nominal value;
 - 4. Reintroduction of a nominal value of one Euro (EUR 1);
- 5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Swedish Krona (SEK) to Euros (EUR) with effect as of 23 December 2014;
- 6. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand three hundred ninety Euros (EUR 900,390) so as to raise it from its current amount of twelve thousand one hundred ten Euros (EUR 12,110), represented by twelve thousand one hundred ten (12,110) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to nine hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 912,500), through the creation of nine hundred thousand three hundred ninety (900,390) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, against payment in cash, with a total share premium of forty three million five hundred ninety nine thousand six hundred ten Euros (EUR 43,599,610)
 - 7. Subscription and payment;
 - 8. Decision to amend and fully restate the articles of incorporation of the company;
 - 9. Miscellaneous

The appearing party represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to convert with effect as of 23 December 2014, the share capital of the Company from Swedish krona (SEK) into Euros (EUR) according to the 0.1053 SEK/EUR exchange rate applicable on 22 December 2014 so that the capital of one hundred fifteen thousand Swedish krona (SEK 115,000) is converted into twelve thousand one hundred ten Euros (EUR 12,110).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the existing eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares without nominal value into twelve thousand one hundred ten (12,110) shares, without nominal value as per the share classes detailed below;

- 1. One thousand two hundred eleven (1,211) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- 2. One thousand two hundred eleven (1,211) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares");



- 3. One thousand two hundred eleven (1,211) Class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares");
- 4. One thousand two hundred eleven (1,211) Class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");
- 5. One thousand two hundred eleven (1,211) Class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");
- 6. One thousand two hundred eleven (1,211) Class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares");
- 7. One thousand two hundred eleven (1,211) Class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares");
- 8. One thousand two hundred eleven (1,211) Class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares");
- 9. One thousand two hundred eleven (1,211) Class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); and
- 10. One thousand two hundred eleven (1,211) Class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares")

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to reintroduce a nominal value of one Euro (EUR 1) per share.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to convert all accounts in the books of the Company from Swedish Krona (SEK) into Euros (EUR) with effect as of 23 December 2014.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by nine hundred thousand three hundred ninety (EUR 900,390) so as to raise it from its current amount of twelve thousand one hundred ten Euros (EUR 12,110) up to nine hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 912,500), through the creation and the issue of:

- 10.1.1 Eleven thousand two hundred eighty nine (11,289) new ordinary shares. (the "New Ordinary Shares") 10.1.2 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class A preferred shares (the "New Class A Preferred Shares");
- 10.1.3 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class B preferred shares (the "New Class B Preferred Shares");
- 10.1.4 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class C preferred shares (the "New Class C Preferred Shares");
- 10.1.5 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class D preferred shares (the "New Class D Preferred Shares");
- 10.1.6 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class E preferred shares (the "New Class E Preferred Shares");
- 10.1.7 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class F preferred shares (the "New Class F Preferred Shares");
- 10.1.8 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class G preferred shares (the "New Class G Preferred Shares");
- 10.1.9 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class H preferred shares (the "New Class H Preferred Shares"); and
- 10.1.10 Ninety eight thousand seven hundred eighty nine (98,789) new class I preferred shares (the "New Class I Preferred Shares"),

each (the "New Class I Preferred Shares" being together with the New Ordinary Shares, New Class A Shares, New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares and the New Class H Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of forty three million five hundred ninety nine thousand six hundred ten Euros (EUR 43,599,610)

Seventh resolution:

The nine hundred thousand three hundred ninety (900,390) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total amount of forty four million five hundred thousand Euros (EUR 44,500,000) out of which nine hundred thousand three hundred ninety Euros (EUR 900,390) are allocated to the share capital and with a total share premium of forty three million five hundred ninety nine thousand six hundred ten Euros (EUR 43,599,610) are allocated to the share premium.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, together with the share premium so that the total of forty four million five hundred thousand Euros (EUR 44,500,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Eighth Resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:



ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Alexandria Invest S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 12.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other



securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at nine hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 912,500) represented by:
 - 5.1.1 Twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - 5.1.2 One hundred thousand (100,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares");
 - 5.1.3 One hundred thousand (100,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares");
 - 5.1.4 One hundred thousand (100,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");
 - 5.1.5 One hundred thousand (100,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");
 - 5.1.6 One hundred thousand (100,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares");
 - 5.1.7 One hundred thousand (100,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares");
 - 5.1.8 One hundred thousand (100,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares");
 - 5.1.9 One hundred thousand (100,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); and
 - 5.1.10 One hundred thousand (100,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"),

each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one Euros (EUR 1) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

- 5.2 The shares are in registered form only.
- 5.3 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Class of Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
- 5.6 The Company may increase the share capital, repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.
- 5.7 Subject to Article 5.8, the share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more Classes (a "Share Redemption") in respect of the following periods, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods:
- 5.7.1 The period for the Class I Preferred Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class I Period").
- 5.7.2 The period for the Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class H Period").
- 5.7.3 The period for the Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class G Period").
- 5.7.4 The period for the Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on no later than on 31 December 2018 (the "Class F Period").
- 5.7.5 The period for the Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than on 31 December 2019 (the "Class E Period").
- 5.7.6 The period for the Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than on 31 December 2020 (the "Class D Period").



- 5.7.7 The period for the Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class C Period").
- 5.7.8 The period for the Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class B Period").
- 5.7.9 The period for the Class A Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class A Period").
- 5.8 Where a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of that Class may be made within a new period (the "New Period"). A New Period shall, in respect of the New Period for the relevant Class, commence on the day after the expiry of the Class A Period and, in respect of all other Classes, commence on the day after the expiry of the immediately preceding New Period. Each New Period shall be for a period of one calendar year (subject as provided in Article 5.9). By way of example, if the Class I Preferred Shares are not repurchased in their Class H Preferred Shares are repurchased in their Class H Period and the Class G Preferred Shares are not repurchased in their Class G Period, then the New Period for the Class I Preferred Shares will commence on 1 January 2024 and the New Period for the Class G Preferred Shares will commence on 1 January 2025.
- 5.9 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class and shall continue to end on the day initially defined in the articles above. By way of example, if the Class I Preferred Shares are repurchased on 15 August 2015, the Class H Period will commence on 16 August 2015 and terminate not later than 31 December 2016.
- 5.10 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Total Redemption Amount allocated among the holders of each Redeemed Share in line with the principles set out in Article 14.1.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;



11. Board meetings.

- 11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.
- 11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favorable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.
- 11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting.
- 11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

- 12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 12.7.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 12.7.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1 st January of each year and ends on the 31 st December of the same year.



14. Distribution rights of shares.

- 14.1 All distributions paid by the Company in respect of Shares, shall be paid pro rata and at the same time to all the Shareholders unless, in each case, any such Shareholder waives by written notice to the Company its right to receive such distribution or the proceeds of such repurchase. For the avoidance of doubt, nothing shall prohibit the redemption or repayment of any shareholder debt prior to any distribution or dividend being paid to Shareholders. For further avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind, or by way of set-off.
 - 14.2 Any distributions will be made subject to any applicable law.
- 14.3 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.
- 14.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 14.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
 - 14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following sequential order:
- 14.6.1 first to the holder(s) of the Ordinary Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Ordinary Share held by them;
- 14.6.2 then to the holder(s) of the Class I Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares held by them;
- 14.6.3 then to the holder(s) of the Class H Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them;
- 14.6.4 then to the holder(s) of the Class G Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them;
- 14.6.5 then to the holder(s) of the Class F Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them;
- 14.6.6 then to the holder(s) of the Class E Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them;
- 14.6.7 then to the holder(s) of the Class D Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them;
- 14.6.8 then to the holder(s) of the Class C Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them;
- 14.6.9 then to the holder(s) of the Class B Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them; and
- 14.6.10 then to the holder(s) of the Class A Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them.
- 14.7 The remainder of any dividend distribution not allocated according to article 14.6 shall be allocated to the holder (s) of the Preferred Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

15. Dissolution and liquidation.

- 15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 15.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:
 - 15.4.1 first, with respect to the Preferred Shares pari passu to their holder(s);
 - 15.4.2 second, to the holder(s) of the Ordinary Shares with respect to their Ordinary Shares.

16. Interpretation and Luxembourg law.

- 16.1 In these Articles:
- 16.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;



- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.
 - 17. Definitions. "1915 Law" has the meaning given to such term in Article 1

"Articles" has the meaning given to such term in Article 1.

"Available Amount" means for each Class Period the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by

(i) any freely distributable reserves and share premium attributable to the Preferred Shares (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, and double counting), (iii) any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves and share premium attributable to the Preferred Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

OD = any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds, and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

"Board Meetings" has the meaning given to such term in Article 11.1.

"Board of Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class" refers to a particular class or classes of Preferred Shares.

"Class A Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class B Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class A Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.9

"Class B Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.8

"Class C Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.7

"Class D Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.6

"Class E Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.5

"Class F Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.4

"Class G Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.3

"Class H Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.2

"Class I Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.1

"Class A Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.2.



- "Class B Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.3.
- "Class C Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.4.
- "Class D Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.5.
- "Class E Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.6.
- "Class F Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.7.
- "Class G Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.8.
- "Class H Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.9.
- "Class I Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.10.

"Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period.

"Company" has the meaning given to such term in Article 1.

"Holding Entity" has the meaning given to such term in Article 3.6.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

"Luxembourg Law" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Managers" has the meaning given to such term in Article 8.1.

"Manager's Representative" has the meaning given to such term in Article 11.3.

"New Period" has the meaning given to such term in Article 5.8.

"Ordinary Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.1.

"Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and Class I Preferred Shares.

"Profit Entitlement" shall mean the dividends allocated to the Preferred Shares in accordance with article 14.6.

"Redeemed Shares" has the meaning given to such term in Article 5.10.

"Redemption Price" equals if the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

"Registered Office" has the meaning given to such term in Article 2.1.

"Shareholder(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Shareholders' Meeting" has the meaning given to such term in Article 12.6.

"Shareholders' Resolutions" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Share(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Share Premium Account" has the meaning given to such term in Article 5.3.

"Share Redemption" has the meaning given to such term in Article 5.7.

"Sole Manager" has the meaning given to such term in Article 8.2.

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers an approved by the general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New period, as the case may be) provided that such Total Redemption Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period). The Board of Managers may choose to include or exclude the amount of share premium in the determination of the Total Redemption Amount.

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Alexandria Holding Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 115778 (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,



en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Alexandria Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 187.587, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro 2084 du 7 août 2014.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
- 2. Conversion du capital social de la Société avec effet au 23 décembre 2014, de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) au taux de change SEK/EUR de 0.1053 applicable au 22 décembre 2014;
- 3. Conversion de toutes les onze millions cinq cents mille (11,500,000) parts sociales existantes en douze mille cent dix (12,110) parts sociales, sans valeur nominale;
 - 4. Réintroduction d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale;
- 5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euros (EUR) avec effet au 23 décembre 2014;
- 6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence neuf cent mille trois cents quatre-vingt-dix Euros (EUR 900,390) pour le porter de son montant actuel de douze mille cent dix Euros (EUR 12,110), représenté par douze mille cents dix (12,110) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, neuf cents douze mille cinq cents Euros (EUR 912,500) par l'émission de concurrence neuf cent mille trois cents quatre-vingt-dix (900,390) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, contre paiement en espèces avec une prime d'émission totale de quarante-trois millions cinq cents quatre-vingt-dix-neuf mille six cents dix Euros (EUR 43,599,610)
 - 7. Souscription et libération.
 - 8. Décision de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société;
 - 9. Divers.

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales de la société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de convertir le capital de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euros (EUR) avec effet au 23 décembre 2014 selon le taux de change SEK/EUR de 0.1053 applicable au 22 décembre 2014, de façon à ce que le capital de cent quinze mille Couronne Suédoise (SEK 115,000) soit converti en douze mille cent dix (EUR 12,110) de capital social.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les onze millions cinq cents mille (11,500,000) parts sociales sans valeur nominale en douze mille cent dix (12,110) parts sociales, sans valeur nominale comme par le ci-dessous:

- 1. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- 2. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");
- 3. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");
- 4. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");
- 5. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");
- 6. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");
- 7. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F");
- 8. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G");



- 9. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");
- 10. Mille deux cents onze (1,211) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) avec effet au 23 décembre 2014.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de neuf cent douze mille cinq cents Euros (EUR 912,500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cent dix (EUR 12,110), par la création et l'émission de:

- onze mille deux cents quatre-vingt-neuf (11,289) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Part Sociales Ordinaires")
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale Catégorie A"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie B"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie C"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie D"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie E"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie F"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie G"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie H"),
- quatre-vingt-dix-huit mille sept cents quatre-vingt-neuf (98,789) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un Couronne Suédoise (SEK1) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie I"),
- (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie I", celle-ci étant collectivement définie ci-après avec les Nouvelles Part Sociales Ordinaires, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie A, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie B, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie C, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie D, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie E, les Nouvelles Part Sociale Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie G et les Nouvelles Part Sociale de Catégorie H, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quarante-trois millions cinq cents quatre-vingt-dix- neuf mille six cents dix Euros (EUR 43,599,610).

Septième résolution:

Les neuf cent mille trois cents quatre-vingt-dix (900,390) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associée Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quarante-quatre millions cinq cents mille Euros (EUR 44,500,000) dont neuf cent mille trois cents quatre-vingt-dix Euros (EUR 900,390) sont affectés au capital social et quarante-trois millions cinq cents quatre-vingt-dix-neuf mille six cents dix Euros (EUR 43,559,610) sont affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique ensemble avec la prime d'émission, de sorte que le montant total de quarante-quatre millions cinq cents mille Euros (EUR 44,500,000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Huitième résolution:

L'Associé unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Alexandria Invest S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la



loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (ci-après la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
 - 2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
 - (a) le Gérant Unique si, à ce moment-là, la Société a un Gérant Unique; ou
 - (b) le Conseil de Gérance si, à ce moment-là, la Société a un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts y inclus l'article 12.4 et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments:
- 3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;
- 3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner avec, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;
- 3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;
- 3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;
- 3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, déve-



lopper, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

- 3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;
- À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cents douze mille cinq cents Euros (912,500) représenté par:
- 5.1.1 douze mille cing cents (12,500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- 5.1.2 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A"):
- 5.1.3 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B"):
- 5.1.4 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C"):
- 5.1.5 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D"):
- 5.1.6 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E"):
- 5.1.7 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F"):
- 5.1.8 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G"):
- 5.1.9 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");
- 5.1.10 cent mille (100,000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

chaque "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un couronnes norvégiennes (EUR 1) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

- 5.2 La Société ne peut émettre des parts sociales que sous forme nominative.
- 5.3 La Société peut créer des comptes de prime sur lequel payée pour toute Catégorie de Parts Sociales concernées sera versée. Les décisions quant à l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut sans limitation, accepter des fonds ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.
- 5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.
- 5.6 La Société peut augmenter le capital social, racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.
- 5.7 Sous réserve de l'article 5.8, le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s) (un "Remboursement de Part Sociale") à l'égard des périodes suivantes, sous réserve cependant, que la Société ne rachète et n'annule à tout moment les Parts Sociales Ordinaires:
- 5.7.1 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I est la période qui commence à la date de constitution de la Société et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie I").
- 5.7.2 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie I et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie H").



- 5.7.3 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie H et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie G").
- 5.7.4 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie G et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").
- 5.7.5 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie F et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie E").
- 5.7.6 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie E et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie D").
- 5.7.7 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie D et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie C").
- 5.7.8 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie C et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie B").
- 5.7.9 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie B et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2023 (la "Période de Catégorie A").
- 5.8 Lorsqu'une Catégorie n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le remboursement et l'annulation de cette Catégorie peut se faire endéans une période nouvelle (la "Période Nouvelle"). Une Période nouvelle commencera, à l'égard de la Période Nouvelle pour la Catégorie de Parts Sociales concernée avec le numéro le plus bas, le jour après l'expiration de la Période de Catégorie A et, à l'égard de toutes les autres Catégories de Parts Sociales, le jour après l'expiration de la Nouvelle Période immédiatement précédente. Chaque Nouvelle Période sera pour la période d'une année civile (sous réserve des dispositions de l'article 5.9). A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie I, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H sont rachetées dans leur Période de Catégorie H et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I débutera au 1 er janvier 2024 et la Période Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G débutera au 1 er janvier 2025.
- 5.9 Pour écarter tout doute, pour le cas où le rachat et l'annulation d'une Catégorie se réalisera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, de sa Période Nouvelle), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Période Nouvelle) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Catégorie et continuera pour se terminer au jour défini à l'origine par les articles ci-dessus. A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I sont rachetées au 15 août 2015, la Période de Catégorie H commencera au 16 août 2015 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2016.
- 5.10 Lorsqu'un Remboursement de Part Sociale devient effectif, aux détenteurs des Parts Sociales faisant l'objet du remboursement par la Société en tant que partie du Remboursement de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") sera payé le Montant Total de Rachat alloué entre les détenteurs de chaque Part Sociale Rachetée selon les principes de l'article

6. Indivisibilité des parts.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent qu'être transférées pour raison de décès à des personnes autres que des Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autres que les Associés, sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent.
 - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Conseil de gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".



- 8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1 Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par les Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:
 - 10.1.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- 10.1.2 si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;

11. Réunions du conseil de gérance.

- 11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.
- 11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil.
- 11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.
- 11.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

12. Résolutions des associés.

- 12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.
- 12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 12.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 12.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.



- 12.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.8

- 12.8.1 Si à un moment, il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 12.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou attachées à l'e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions à l'article 12.8.2, que tous les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social.

13.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

14. Droit de distribution des parts.

- 14.1 Toutes distributions payées par la Société à l'égard de Parts Sociales, seront payées pro rata et en même temps à tous les Associés sauf si, dans chaque cas, ledit Associé renonce par notification écrite à la Société à son droit de recevoir une telle distribution ou les produits d'un tel rachat. Pour écarter tout doute, rien ne s'oppose au remboursement ou paiement de toute dette d'associé préalablement à toute distribution ou dividende étant payé aux Associés. Pour la suite de l'évasion de doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.
 - 14.2 Toutes les distributions se feront sous réserve de toute loi applicable.
- 14.3 Des bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légal aura atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.
- 14.4 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.
- 14.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve à établir conformément à la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront devoir être remboursées par l'Associé (s).
 - 14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:
- 14.6.1 Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires, détenues par lui/eux;
- 14.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, détenues par lui/eux;
- 14.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, détenues par lui/eux;
- 14.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, détenues par lui/eux;
- 14.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, détenues par lui/eux;
- 14.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, détenues par lui/eux;
- 14.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, détenues par lui/eux;
- 14.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, détenues par lui/eux;



- 14.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, détenues par lui/eux;
- 14.6.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, détenues par lui/eux; et
- 14.7 Le reste de toute distribution de dividendes non attribué conformément à l'article 14.6 sont attribués au titulaire (s) des actions privilégiées en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires.

15. Dissolution et liquidation.

- 15.1 La Société ne sera pas dissoute pour raison de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.
- 15.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale et en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 15.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 15.4 Sur un remboursement de capital lors de la liquidation ou autrement, le surplus des actifs de la Société restants après le paiement de ses dettes, sera appliqué dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Parts Sociales sont encore restantes:
 - 15.4.1 premièrement, relativement aux Parts Sociales Préférentielles pari passu à leur(s) détenteur(s);
 - 15.4.2 deuxièmement, aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires relativement à leurs Parts Sociales Ordinaires.

16. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 16.1 Dans les présents statuts:
- 16.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) à moins que le contexte ne le requiert autrement) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises à jour (avec ou sans modifications).
- 16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou lecture.
- 16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.
 - 17. Définitions. "Associé(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Catégorie" désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de Parts Sociales.

"Catégories de Périodes" signifie la Période de Catégorie A, la Période de Catégorie B, la Période de Catégorie C, la Période de Catégorie D, la Période de Catégorie E, la Période de Catégorie F, la Période de Catégorie G, la Période de Catégorie H et la Période de Catégorie I.

"Compte de Prime d'Emission" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes de gestion de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondante.

"Conseil de Gérance" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date située dans la période entre le 30 ème et le 10 ème jour précédant la date de rachat et d'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie correspondante.

"Droit au Profit" signifie le dividende fixe attribué aux Parts Sociales Préférentielles décrit à l'article 14.6.

"Entité Holding" a le sens qui lui est donné à l'Article 3.6.

"Gérants" le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.

"Gérant de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant Unique" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.

"Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf pour les espèces sur un dépôt à terme ayant une maturité de plus de six (6) mois, (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, obligations, notes et toute créance qui, selon le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance, sera versée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois



déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que les parts sociales, le stock ou toute autre sorte de valeur détenue par la Société.

"Loi de 1915" a le sens que lui est donné à l'article 1.

"Loi Luxembourgeoise" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Montant Disponible" signifie pour chaque Période de la Classe le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), a augmenté de (i) des réserves librement distribuables et prime d'émission pour les Parts Sociales Préférentielles (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimé comme une valeur positive, (ii) les sommes à être placées en réserve (s) en vertu aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que définie dans les comptes intermédiaires pertinents (sans pour éviter tout doute, et le double comptage), (iii) des dividendes dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires sont admis conformément aux articles et (iv) de tout droit lucratif de sorte que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)

aux termes duquel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) attribuables à la Catégorie d'actions en conformité avec l'art. 15,6

P = des réserves librement distribuables et prime d'émission librement distribuable pour les Parts Sociales Préférentielles

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimé en positive

LR = toutes les sommes à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts

OD = un dividende dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires ont droit en vertu des articles.

PE = Bénéfice droit.

Le montant disponible doit être réglé dans les comptes provisoires de la Période de la Classe concernée et doit être évaluée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société de bonne foi en vue de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, mais ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle période, le cas échéant) à condition que ce Montant Total de Rachat ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie correspondant (ou Nouvelle Période) Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure le montant de la prime d'émission dans la détermination du Montant Total de Rachat.

"Part(s) Sociale(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.2.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.3.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.4.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.5.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.6.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.7.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.8.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.9.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.10.

"Parts Sociales Ordinaires" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.1.

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I.

"Parts Sociales Rachetées" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.10.

"Plan d'Activités" a la signification attribuée à ces termes dans tout Pacte d'Associés.

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Sociales Rachetées.

"Période de Catégorie" signifie chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I.

"Période de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.9

"Période de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.8

"Période de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.7



- "Période de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.6
- "Période de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.5
- "Période de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.4
- "Période de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.3
- "Période de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.2
- "Période de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.1
- "Période Nouvelle" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.8
- "Remboursement de Part Sociale" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.
- "Représentant du Gérant" a le sens qui lui est donné à l'Article 11.3.
- "Réunions du Conseil" a le sens qui li donné l'Article 11.1.
- "Résolutions des Associés" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.
- "Série Alphabétique" désigne les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B selon le cas.
- "Siège Social" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1.
- "Société" a le sens qui lui est donné à l'Article 1.
- "Statuts" a le sens qu'on lui donne à l'Article 1.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027136/1022.

(150031165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.546.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of the month of February.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Lux 42 Starlight GBP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 188.749,

here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 4 th , 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of luxembourg under number B 188.546, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 12, 2014 under number 2467. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Trinistar Liverpool JVCo S.à r.I".



- 2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
- 3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l." into "Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Lux 42 Starlight GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.749, ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 546, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 Septembre 2014 sous le numéro 2467. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l.».
- 2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l.» en «Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l.».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: DAC/2015/2246. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026998/97.

(150030604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Rota Do Sol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3414 Dudelange, 27, rue Bannent.

R.C.S. Luxembourg B 144.824.

Les statuts coordonnés au 6 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour la Société

Me Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015026942/13.

(150030314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Soluna S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.819.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015 que

RAMLUX S.A.

9b, bd Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 53438

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société SOLUNA S.A.-SPF une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015027004/17.

(150031011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck